

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 359

présenté par

Mme Fraysse, M. Asensi, M. Azerot, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho,  
M. Charroux, M. Chassaigne, M. Dolez, M. Nilor et M. Sansu

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:**

L'article 2 de la loi n° 2014-892 du 8 août 2014 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2014 est abrogé.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de repli vise à revenir sur l'extension des exonérations de cotisations sociales patronales prévue à l'article 2 de la loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2014.